



Dossier Presse





Installation d'une usine de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques cristallins en Poitou-Charentes

La Région Poitou-Charentes et Solairedirect annoncent la signature d'un protocole prévoyant l'installation prochaine d'une usine de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques cristallins en Poitou-Charentes qui devrait entrer en service début 2011.

Dans le cadre du plan énergie solaire régional, Solairedirect projette d'installer en Poitou-Charentes, dans le bassin châtelleraudais, une unité de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques cristallins, permettant la création d'environ 80 emplois directs.

La construction et le dimensionnement de cette unité résulteront des projets (parcs, toitures) développés en Poitou-Charentes.

La Région Poitou-Charentes s'engage à accompagner le développement et le financement de l'activité du site de production, en s'appuyant sur la dynamique de son plan solaire régional qui représente un marché de plus d'un milliard d'euros à l'horizon 2015 avec une puissance de 270 MWc. De plus, elle impulsera la mise en place de plans solaires d'entreprises et de territoires au sein des collectivités.

Solairedirect s'engage à participer au développement de l'économie verte en région en nouant des partenariats avec les acteurs publics et privés.

Le plan solaire mis en place par la Région offre des opportunités uniques pour la création d'une véritable filière industrielle dont la première tranche est l'établissement d'une usine par Solairedirect.

La Région Poitou-Charentes et Solairedirect signeront un protocole d'accord le 28 septembre à 12H15 à la Maison de la Région (Poitiers).

Le Plan énergie solaire de la Région Poitou-Charentes

C'est un pas décisif pour la croissance verte. C'est l'histoire d'un défi relevé par la Région Poitou-Charentes, pour l'environnement, pour l'emploi, pour les entreprises, les collectivités et les associations..

Janvier 2008...

Ségolène Royal lance un défi : structurer une véritable filière photovoltaïque sur l'ensemble du territoire régional et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de 20% d'énergie renouvelable en 2020. La première étape fixée ? 2012. Pour ne pas attendre. Pour agir. Pour l'environnement... et l'emploi. Objectifs : installer plus de 650 000 m² de panneaux photovoltaïques, soit une production d'électricité solaire de 73 giga watt heures, représentant plus de 400 millions d'euros d'investissements. 1000 emplois sont à la clé. « *Tout est réuni en Poitou-Charentes pour que nous réussissions collectivement ce défi* » explique alors la Présidente de Région.

Car en Poitou-Charentes, tous les ingrédients de la réussite sont là. D'une part, la Région a déjà soutenu fortement le développement des aides aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités depuis 2004. Un chiffre ? Entre 2004 et 2008, les aides régionales attribuées via le Fonds Régional d'Excellence Environnemental ont été multipliées par 5, avec une forte accélération sur 2007-2008.

D'autre part, il y a là une réelle avance en énergies renouvelables avec un fort potentiel en production d'électricité photovoltaïque . Fin 2007, les centrales photovoltaïques installées en Poitou-Charentes ont une puissance cumulée de production électrique de 2,54 megawatts, soit une puissance représentant **5,6% de la puissance au niveau national, pour 2,8% de la population seulement...**

Un défi concrétisé grâce à un montage financier unique

Le défi est relevé grâce à une volonté régionale sans faille, permettant de mobiliser les énergies et donc des moyens extraordinaires. **Le partenariat inédit entre la Région Poitou-Charentes et la Banque Européenne d'Investissement**, organe de financement de l'Union Européenne, en est une excellente illustration.

Novateur et ambitieux, ce partenariat l'est avant tout parce qu'il est le premier entre une Région et la BEI en Europe. Il l'est aussi par l'ampleur des financements engagés et la synergie des outils innovants mobilisés. Il permettra concrètement d'optimiser la capacité d'intervention des partenaires avec un meilleur effet de levier et un coût quasi nul pour le contribuable.

Un plan pour tous. C'est la première fois qu'en Europe un plan de cette nature et de cette envergure est portée par une institution. A qui s'adresse t-il ? Dans la continuité de l'aide apportée à l'installation de panneaux photovoltaïques chez des particuliers via le Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE), la Région soutient ainsi plus encore les

entreprises, collectivités, organismes publics, associations qui veulent s'engager à développer des équipements et ont besoin de financements.

Le défi remporté par la Région ? Trouver le montage financier qui permette des taux très attractifs pour les porteurs de projets. C'est aujourd'hui chose faite avec le prêt énergie solaire régional mis en place depuis mars 2009 avec la Banque Européenne d'Investissement et le Crédit Agricole.

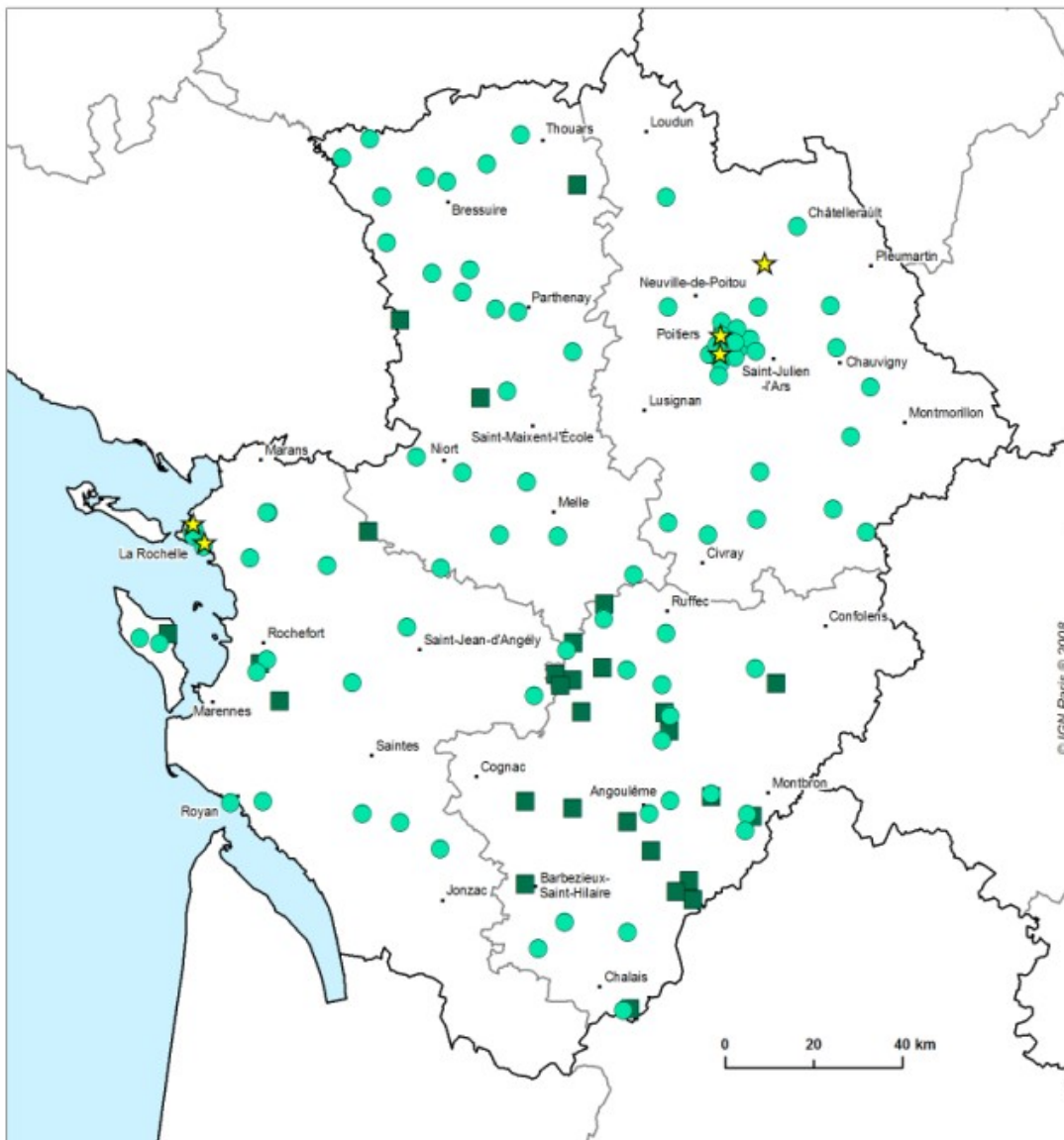
La construction d'une filière éco-industrielle régionale :

Grâce à la dynamique impulsée par la Région avec l'appel à projets pour le développement de la filière industrielle du photovoltaïque en janvier 2009, de nombreux projets stratégiques, depuis la production des panneaux jusqu'à la maintenance des unités, ont pu être développés ou le seront prochainement :

- **Formation : Institut Régional de l'Energie Solaire** : la mise en place d'un Institut Régional de l'Energie Solaire est actuellement en cours, en lien avec l'Institut National de l'Energie Solaire, ce projet étant porté par la société SVO Eco-Industries établie au Vigeant (86), en partenariat avec l'AFPA. Ce projet permettra de développer l'offre régionale de formations continues dans les domaines du photovoltaïque en région et la mise en place d'un laboratoire de métrologie permettra de fournir des prestations de qualité aux acteurs régionaux de la filière.
- **Soutien aux entreprises de services** : 6 projets d'entreprises de services dans le domaine du photovoltaïque sont aidés pour un montant de 309 000 €, permettant la création de 84 emplois.
- **Soutien aux entreprises industrielles** : 3 projets d'activités industrielles dans le domaine de la production de suiveurs solaires, des technologies couches minces photovoltaïques et de la production de panneaux solaires thermiques sont accompagnés par la Région et pourront créer une centaine d'emplois.
- **Soutien aux projets de sites de production** : la Région accompagne le développement de deux projets de sites de production de modules solaires photovoltaïques représentant un potentiel de création de 200 emplois et une capacité de production de plus de 60 Mwc. Un protocole d'accord est signé ce jour entre la Région et Solairedirect pour l'établissement d'une usine de fabrication de panneaux solaires en région avec la création de 79 emplois.
- **Soutien à la recherche et développement** : la Région soutient la société S'TILE, issue du CNRS et de l'université de Poitiers, jeune entreprise innovante créée en mars 2007 en Poitou-Charentes et spécialisée dans le frittage de poudres de silicium pour des applications photovoltaïques. L'enjeu de ce projet est de réduire les coûts et l'énergie nécessaires pour la fabrication de plaquettes photovoltaïques.

Carte des projets soutenus par la Région en 2009 :

REGION POITOU-CHARENTES
Plan Energie Solaire Régional



- ★ entreprises soutenues dans le cadre de leurs projets de développement / d'implantation
- installations photovoltaïques soutenues avec les fonds européens
- garanties accordées dans le cadre du prêt énergie solaire régional



La croissance verte, c'est une des solutions concrètes pour sortir de la crise. En Poitou-Charentes, depuis 2004, la Région agit.

Quelques données-clé...

Grâce à ses actions, voici quelques résultats :

- des voitures électriques propres et à 5000 euros construites dans notre région et qui rouleront à la fin de l'année 2009
- bientôt 1000 maisons écologiques en bois et plus de 1200 HLM bien isolés pour réduire les factures d'énergie
- une maison bois écologique à 80 000 euros en 2009, le lauréat de l'appel à projets à été désigné, une maison témoin sera prochainement installée
- le 1er Lycée Kyoto d'Europe 100% énergies propres, qui ouvrira à Poitiers en septembre prochain
- un plan pour développer l'agriculture biologique, raisonnable et sans OGM
- un objectif « région zéro pesticide »
- déjà 15 000 emplois recensés dans les éco-industries et éco-activités

La Région Poitou-Charentes, c'est également un agenda pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte de l'emploi adopté en juin 2009

Plus d'infos sur poitou-charentes.fr

Le pourquoi du comment...

Le Plan énergie solaire de la Région Poitou-Charentes en 10 questions clés

1 - Qu'est-ce que le Plan énergie solaire régional ?

Le Plan énergie solaire régional favorisant l'installation de panneaux photovoltaïques vise à accroître la production décentralisée d'énergie renouvelable, développer l'emploi et la filière photovoltaïque en région et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de 20 % d'énergie renouvelable en 2020.

Pour la Région, cela se traduit par la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur tous les bâtiments publics qu'elle gère (93 lycées, Maison de la Région) et par un accompagnement des collectivités (pour leurs bâtiments publics, les zones d'activité, etc.), des entreprises et des coopératives agricoles qui disposent de toitures favorables à l'implantation de centrales solaires. Enfin, compte tenu des disponibilités foncières locales et dans le respect des conditions nécessaires pour garantir une réelle qualité environnementale des projets, plusieurs projets de centrales solaires au sol sont envisagés.

Trois objectifs clés :

- accroître la production décentralisée d'énergie renouvelable
- développer l'emploi et la filière photovoltaïque en région
- atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de 20 % d'énergie renouvelable en 2020

2 - Quels sont ses objectifs ?

Les objectifs initialement fixés pour 2012 représentaient une puissance installée de 65 MWc et plus de 600 000 m² de panneaux photovoltaïques, soit plus de 400 millions d'euros d'investissements.

6 mois après le lancement du prêt énergie solaire régional, plus de 200 millions d'euros de projets sont recensés, représentant 35 MWc de puissance, soit la moitié des objectifs fixés pour 2012. Avec une telle accélération, et suite à l'évaluation du potentiel régional réalisée par la Région et l'ADEME, de nouveaux objectifs ont été fixés :

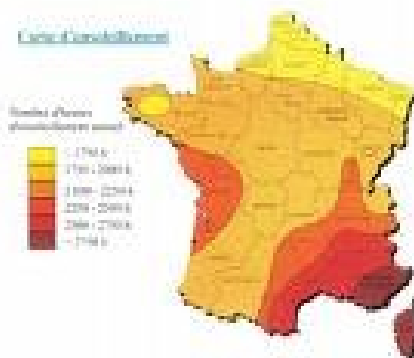
La Région s'est fixé l'objectif d'atteindre, d'ici 2015, une puissance installée de 270 MWc, soit 10% du potentiel solaire régional estimé à 2,7 GigaWattCrête, ce qui représente plus d'un milliard d'euros d'investissements

LE potentiel solaire régional :
2,7 GWc

Objectifs fixé pour 2015:
270 MWc
soit 1 milliard d'euros
d'investissements

3 - Pourquoi avoir choisi le photovoltaïque parmi les énergies renouvelables ?

La Région Poitou-Charentes disposait déjà d'une avance et d'un terrain favorable au développement de la production d'électricité photovoltaïque, il était donc naturel de valoriser pleinement ce potentiel pour atteindre 20 % d'énergie renouvelable en 2020.



Avec 2 250 à 2 500 heures d'ensoleillement annuel et 1 350 à 1 500 KWh/m² d'irradiations annuelles, la Région jouit d'un ensoleillement proche de celui du sud de la France.

La Région Poitou-Charentes dispose de deux fois plus de centrales photovoltaïques par habitant que la moyenne française : les centrales déjà installées ont une puissance cumulée de production électrique de 2,54 MWc à fin 2007, représentant 5,6 % de la puissance installée totale au niveau national, pour 2,8 % de la population française seulement.

Par ailleurs, le plan photovoltaïque s'inscrit dans la politique régionale d'excellence environnementale qui se traduit par la mise en œuvre, depuis 2005, du Plan climat régional et du Plan après-pétrole. Plus de 700 millions d'euros ont ainsi été investis depuis 2004 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto et par l'Union européenne.

4 - En quoi ce plan est-il une première en Europe ?

C'est la première fois qu'une telle synergie de moyens est mise en œuvre pour atteindre un objectif territorial de production d'électricité solaire photovoltaïque, en mobilisant des outils d'intervention avec un effet de levier important. Avec 400 millions d'euros d'investissements sur le territoire régional, il s'agit également d'un plan ambitieux et novateur par l'ampleur des engagements financiers prévus.

Enfin, c'est la première fois que la Banque européenne d'investissement finance un plan porté par une Région avec un partenaire bancaire.

Le Poitou-Charentes :

2 fois plus de centrales photovoltaïques par habitant que la moyenne française, soit 5,6 % de la puissance installée totale au niveau national

Un plan unique et novateur

5 – Comment fonctionne le prêt énergie solaire régional ?

Une enveloppe de 200 M€ est débloquée par la Banque Européenne d'Investissement. Cette enveloppe va servir, sous forme de prêts proposés à des taux très attractifs, à financer tous les projets de centrales photovoltaïques¹ en Poitou-Charentes portés par les entreprises, les associations, les collectivités territoriales et les organismes publics.

Concrètement, ces prêts seront proposés en région par les agences du Crédit agricole de Touraine et du Poitou, de Charente-Maritime/Deux-Sèvres et de Charente-Périgord, qui ont été retenues aux côtés de Crédit agricole Leasing pour mettre en œuvre et cofinancer le plan photovoltaïque régional à hauteur de 200 millions d'euros complémentaires. La Région Poitou-Charentes garantira jusqu'à 25 % de leur montant les prêts accordés afin d'en améliorer encore davantage les conditions financières.

D'une puissance supérieure à 15 Kw.

**Prêts garantis jusqu'à
25 % de leur montant
par la Région**

6 - Quelles sont les autres aides proposées par la Région ?

La Région Poitou-Charentes a déployé un ensemble de dispositifs complémentaires pour favoriser le développement du photovoltaïque.

Outre le partenariat avec la Banque européenne d'investissement et le Crédit Agricole pour le financement du Plan énergie solaire régional avec 400 millions d'euros de liquidités sur la période 2009-2012, la Région mobilise les outils d'intervention suivants :

- Depuis plusieurs années, la Région soutient, dans le cadre du **Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE)**, les projets de centrales photovoltaïques avec des **aides directes à l'investissement** sous forme de subventions. En 2009, un budget de 10 millions d'euros a été prévu à cet effet en mobilisant les fonds européens (FEDER). Cette enveloppe permettra de soutenir **le développement de centrales photovoltaïques réalisées par des collectivités, les entreprises et les associations** jusqu'à une puissance de 250 kWc avec des aides pouvant atteindre 2 €/Wc.
- La Région soutient également **les installations photovoltaïques réalisées par les particuliers** sur leur résidence principale et sous conditions de revenus via les aides du FREE.

FREE :

10 millions d'euros d'aides directes à l'investissement pour le développement de centrales photovoltaïques réalisées par des collectivités, les entreprises et les associations



Soutien à 360 installations photovoltaïques chez des particuliers depuis 2004

Depuis 2004 le FREE Poitou-Charentes a financé 360 installations photovoltaïques chez des particuliers pour une puissance cumulée de 1059 kWc. En 2008, la Région a aidé à l'installation de 2 800 m² de capteurs solaires, soit une puissance de 347 kWc. Les particuliers peuvent également bénéficier du micro-crédit énergie verte à 0%.

- La Région est à l'initiative, aux côtés d'EDF et de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif **Poitou-Charentes Energies Renouvelables** qui réalise et exploite des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités ou des entreprises. La Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et Dexia sont également associées dans cette société qui investira 13 millions d'euros sur 5 ans pour le développement du photovoltaïque.
La SCIC Poitou-Charentes Energies Renouvelables prendra en charge les investissements et accompagnera les porteurs de projets issus des collectivités, entreprises ou associations, particulièrement ceux qui ont des difficultés dans le montage de leur premier projet. La Région a engagé la mise en place de centrales photovoltaïques dans **tous les lycées** qu'elle gère (soit plus de 90 établissements).
- La Région a lancé, le 26 février 2009, un appel à projets en direction des industriels pour **l'implantation d'unités de production de panneaux photovoltaïques sur son territoire**. L'objectif est que le fort engagement de la Région se traduise par l'émergence d'une filière économique sur l'ensemble du territoire régional. La Région a réservé une enveloppe de 1 million d'euros à cet effet.

7 - Est-ce que la Région a prévu un accompagnement pour les collectivités ou les entreprises qui n'ont pas d'expérience ou peu de moyens pour développer des centrales photovoltaïques ?

C'est précisément la mission de la SCIC Poitou-Charentes Energies renouvelables. En effet, en occupant par le biais de contrats de location les toitures des bâtiments concernés, elle permet la réalisation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine de collectivités et d'entreprises sans que ces dernières aient à prendre en charge les investissements. De plus, elle les accompagne de manière à ce que ces structures puissent acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de leurs futurs projets dans le secteur de l'électricité solaire.

8 - Le Plan énergie solaire va-t-il entraîner des dépenses supplémentaires pour la Région ?

Le Plan Energie solaire ne viendra pas pénaliser la capacité d'investissement de la Région car celle-ci mobilise des outils d'intervention innovants permettant d'optimiser la capacité d'intervention des partenaires pour un meilleur effet de levier.

Le partenariat avec la BEI et le Crédit agricole l'illustre bien. Plutôt que d'augmenter les dépenses de la Région, ce plan de financement permet de réaliser les travaux à coût quasi nul pour le contribuable.

C'est aussi la raison pour laquelle la Région a décidé de lancer un appel à candidatures portant sur la valorisation du domaine public régional afin que les opérateurs de la filière photovoltaïque puissent occuper les toitures des lycées afin d'y réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques. Cette opération est rendue possible par la délivrance d'autorisations d'occupation temporaires pour une durée de vingt ans. Les premiers projets ainsi réalisés verront le jour en 2009 dans les lycées Paul-Guérin de Niort (79), Sillac d'Angoulême (16) et Xavier-Bernard de Rouillé (86).

9 - Quel est l'effet économique attendu sur le territoire ?

Avec une première tranche de 400 millions d'euros d'investissements, le plan photovoltaïque régional va générer la création de **1 000 emplois** directs sur toute la filière depuis la production des panneaux jusqu'à leur installation et à la maintenance des centrales. Des projets d'activités industrielles et tertiaires sont actuellement accompagnés par la Région pour un potentiel de création de 400 emplois.

Avec les nouveaux objectifs fixés pour 2015, c'est plus **d'un milliard d'euros** d'investissements qui seront générés sur le territoire régional.

Création de 1 000 emplois directs avant 2012



10 - Où s'adresser pour obtenir des informations sur les outils mobilisés par la Région ?

Contacts :

- **Pour les aides à l'investissement** (Fonds régional d'excellence environnementale)
Service Énergie de la Région Poitou-Charentes
Tél. : 05 49 38 47 43
- **Pour la SCIC Poitou-Charentes Energies renouvelables**
Tél. : 05 49 50 77 25
- **Pour installer des projets de centrales en toiture des lycées**
Direction de l'Éducation de la Région Poitou-Charentes, Service Programmation /
Énergies-environnement / Maîtrise d'œuvre
Tél. : 05 49 55 81 07
- **Pour installer un établissement industriel ou tertiaire dans le domaine photovoltaïque ou des énergies renouvelables**
Direction de l'Économie de la Région Poitou-Charentes
Tél. : 05 49 38 47 61
- **Pour les projets sur le département de la Vienne**
M. Luc Chrétien – Crédit Agricole Touraine Poitou – 02 47 39 81 54
- **Pour les projets sur les Départements Charente Maritime et Deux Sèvres**
M. Olivier Julé – Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres – 05 49 78 53 03
- **Pour les projets sur le Département de la Charente**
M. Fabrice Avot – Crédit Agricole Charente Périgord – 05 45 20 45 53

Contacts presse :

- **Région Poitou-Charentes**
Valérie Courrech : 06 15 56 12 84

